

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE DU LYCÉE



IMPORTANT

Nouveau

1- COMPLÉTER LA FICHE INTENDANCE LYCÉE

2- COCHER LE RÉGIME DE VOTRE CHOIX SUR LA FICHE



IMPORTANT

Nouveau

LE CHOIX CI-DESSOUS EST DISPONIBLE UNIQUEMENT POUR LES LYCÉENS



DEMI-PENSIONNAIRE :



Si l'enfant souhaite déjeuner tous les jours, il sera :



2,96 €

Au forfait



***4 jours ou 5 jours (dont le mercredi) :**

Les élèves sont inscrits sur la base d'un forfait 4 jours le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

(Choix définitif des jours en septembre)

**Le forfait 3 jours n'existe plus*

Pas de réservation nécessaire :

Les élèves déjeuneront uniquement sur les jours choisis. Une remise accordée sur présentation d'un certificat médical \geq une semaine. En deçà, tous les repas non pris restent facturés.

Facturation sur la base d'un forfait trimestriel :

2,96 € le repas en 2022.

A titre d'exemple sur un forfait 4 jours :

Sept. à déc. : 198,31€ ; janv. à mars : 159,83€ ; avril à juillet : 171,67 €

Modalités de paiement :

En une seule fois à réception de l'avis aux familles (par mail) ou par prélèvement mensuel de 40 €/4j ou 50 €/5j (mandat de prélèvement à compléter).

Elève boursier :

La bourse prend en charge une partie ou la totalité des repas.

Si l'enfant souhaite déjeuner occasionnellement, il sera :



4,10 €

A l'unité



Disposer d'un crédit repas avant réservation :

Paiement par carte bancaire sur l'application Alise, une fois vos codes d'accès transmis.

Réserver ou annuler son repas en ligne :

Au plus tard à 23 h du jour précédant le repas.

Le repas est déduit instantanément.

Plus de changement possible après 23h.

Non remboursable.

Facturation au repas :

4,10 € le repas en 2022.

Un minimum de 4,10 € est à créditer sur la carte.

Modalités de paiement :

Par avance, par carte bancaire sur l'application Alise.

Elève boursier :

La bourse est versée en fin de trimestre.

Les repas sont à payer d'avance.

3- LA FICHE INTENDANCE COMPLÈTE LE DOSSIER D'INSCRIPTION

ACCOMPAGNÉE D'UN RIB POUR LES ÉLÈVES ENTRANT EN 2^{NDE}